



Réunion publique

Quartier Pasteur

JEUDI 20 JUIN 2024

PRESENTS

Le Maire :	Hervé GICQUEL
L' élu thématique :	Fabien BENOIT
Les élus municipaux :	Pascal TURANO, Brigitte MARGO, Jean-Pierre CRON, Nicole MENOUE
Les Conseillers de quartier Pasteur :	Joseph LEJEUNE, Mohammed LHESSANI, Chantal LLUG, Mathieu PETITEVILLE, Félix TSALLA-TSALLA, Lisa DONATIEN, Adrien SALVAT
Services municipaux :	Isabelle BOYER, Gilbert RAYNALDY (responsables des espaces verts) ; les Maîtres d'œuvres : Didier DARCHE de CERAMO et Jean-Baptiste FLICHY de Vert Latitude

Nombre de participants citoyens : 35

ORDRE DU JOUR

1. Accueil des participants : feuille d'émargement, distribution des fiches questions, flyers relatifs aux Jeux olympiques
2. Présentation du projet de la requalification du Square du 11 novembre par les Maîtres d'œuvres
3. Présentation brève des autres projets ville par les élus
4. Présentation des projets lauréats du Budget Participatif par Fabien BENOIT
5. Temps d'échange sous forme de questions/réponses
6. Pot de l'amitié avec les participants

REQUALIFICATION DU SQUARE DU 11 NOVEMBRE

Question 1 : Est-ce qu'il y aura toujours des stationnements ? A savoir qu'il est déjà difficile pour les résidents de se garer.

La circulation dans cette zone sera maintenue, néanmoins il s'agit d'une rue à sens unique avec des espaces verts à proximité. Les stationnements longeant cet axe seront ainsi supprimés. L'objectif étant d'aménager les accotements en leur donnant ce sentiment d'espace agréable et moins routier.

Par ailleurs, le parking du supermarché Aldi a été rénové et participe sur le quartier à accueillir les véhicules de façon plus sécurisée.

Question 2 : Est-ce que les chiens seront autorisés dans ce square ?

Il n'y a pas d'aménagement prévu pour les chiens dans ce square. Néanmoins, la ville étudie actuellement la faisabilité de créer un caniparc au sein du territoire.



Question 3 : Au niveau des marches situées près de la Villa Bergerac l'obscurité est très importante. Pour une meilleure visibilité nocturne, serait-il possible de revoir l'éclairage à cet endroit du square ?

Cette remarque sera transmise aux services municipaux.

Question 4 : La végétation empiète beaucoup sur les lieux de passage. Serait-il possible de l'entretenir ?

Les zones de passage seront soigneusement dégagées, afin de permettre une mobilité optimale pour les usagers.

Question 5 : Est-ce que des nichoirs seront installés pour les oiseaux ?

Dans le cadre du Budget participatif, le projet lauréat « Cabane aux oiseaux » prévoit d'accrocher des nichoirs à oiseaux dans les arbres de la ville, les services municipaux étudieront donc cette faisabilité pour ce square. De plus, le projet de requalification vise à créer des conditions favorables pour l'installation des végétaux dans le square, ce qui favorisera la présence des oiseaux, insectes pour une meilleure biodiversité.

Question 6 : Qu'est-ce qui est prévu pour les équipements sportifs ?

L'idée est d'aménager des espaces engazonnés où les usagers pourront pratiquer des exercices sportifs ou d'autres activités. Par ailleurs, ce square jouxte celui du parc Conflans qui sera prochainement équipé d'installations sportives grâce au projet lauréat du Budget participatif « Musculation en plein air ».

Question 7 : L'accès, avec escalier côté Villa Bergerac, est difficile, inesthétique et dangereux, notamment en raison de la rampe en mauvaise état. Pourriez-vous améliorer cet espace ?

Cette remarque sera transmise aux services municipaux.

QUESTIONS/REPONSES DIVERSES

Question 8 : Quand la fosse de plongée réouvrira-t-elle ?

Dans le cadre du projet de rénovation et d'extension de la piscine ainsi que de la réhabilitation du Palais des sports, il était prévu d'apporter des améliorations à la fosse de plongée. Cependant, lors des travaux, des problèmes d'étanchéité ont été constatés et ont dû être résolus. Malgré ces efforts, les problèmes d'étanchéité persistent. En effet, les vitres qui apportent de la lumière au sein de la fosse de plongée, montrent des signes avant-coureurs de forte dégradation et d'assèchement des joints autour de ces zones vitrées, ce qui a un impact négatif sur les parois vitrées de la fosse. La Municipalité n'est donc pas satisfaite des travaux réalisés par la maîtrise d'œuvre et a enclenché une procédure judiciaire à leur encontre. En raison de l'ampleur des travaux nécessaires et des coûts financiers qu'ils impliquent, les travaux de la fosse de plongée sont suspendus pour une durée indéterminée.

De plus, dans un contexte de tension budgétaire pour les collectivités locales, la somme engagée pour la piscine municipale, d'un montant de 15,5 millions d'euros, a été en grande partie financée par la Ville. Les subventions s'élèvent seulement à 800 000 euros de la part de la région Île-de-France, à 72 800 euros du Centre National de Développement du Sport (CNDS), et sur proposition de la Ville, la commune de Saint-Maurice a contribué à hauteur de 1,3 million d'euros.



Question 9 : Suite à la question 8, Pourquoi le Ministère de l'Intérieur, qui utilisait beaucoup cette fosse, n'a pas participé au financement ?

Le Ministère de l'Intérieur n'est pas habilité à verser des financements pour ce type d'équipement. Seul le Ministère des Sports en a la compétence. C'est pourquoi ce dernier a contribué via le Centre National de Développement du Sport (CNDS), qui dépend de son autorité.

Question 10 : Pourrions-nous avoir plus d'arbres entre les quais et le métro Liberté ?

Le Département envisage un projet de plantation d'arbres sur les voiries dont il a la compétence. La Municipalité informera ainsi les Charentonnais des sites qui seront concernés par les projets du Conseil Départemental.

Question 11 : Dans le cadre du Budget participatif, le projet « Couleur dans ma ville » concernant l'implantation d'arbres fruitiers. Quels types d'arbres et où ? Et pourrions-nous les cueillir ?

La phase de réalisation des projets lauréats du Budget participatif est en cours. Les services municipaux travaillent actuellement sur leurs modalités de mise en œuvre. A savoir qu'il est prévu de consulter également les Charentonnais sur les différents choix à faire. Très prochainement, vous pourrez ainsi trouver toutes les informations et actions en lien avec ce dispositif participatif, via la plateforme citoyenne de la ville : [Plateforme de participation citoyenne | Charenton-le-Pont](#).

Question 12 : Serait-il possible de mieux identifier les plans proposés dans le Charenton Magazine avec les rues aux alentours pour une meilleure compréhension et orientation, exemple page 16 du n°285 de juin ?

Les plans présentés dans le Charenton Magazine, auxquels vous faites référence, illustrent des espaces spécifiques. Leur objectif est d'informer sur les travaux prévus dans ces zones. Le plan du parc de l'hôtel de ville, figurant à la page 16, représente ainsi une zone située dans l'enceinte de la mairie. Et le plan de la place des Marseillais, à la page 17, indique bien que cette place est bordée par la rue de Paris.

Question 13 : Quels critères sont utilisés pour choisir les cabinets en charge des réaménagements ? Sur quelle base décide-t-on d'attribuer des subventions à une école en particulier ? Quel est l'ordre de priorités et pourquoi, par exemple, l'école Aristide Briand est-elle priorisée ? Comment ces décisions sont-elles prises ? Y a-t-il un projet d'aménagement prévu dans toutes les écoles ? Pourquoi n'y a-t-il pas de cours oasis ?

Les procédures pour que les collectivités recourent à des entreprises privées sont encadrées. Nous retenons nos prestataires par la qualité de leur travail ainsi que le coût de leurs prestations car nous avons le souci de la bonne utilisation des deniers publics. Nous réalisons des opérations car elles peuvent faire partie de notre programme de mandature sur la base duquel nos concitoyens ont voté pour la Municipalité mais aussi en nous appuyant sur notre plan pluriannuel d'investissement qui nous permet de bien gérer notre patrimoine. La rénovation de l'école Briand a été programmée car il s'agit d'un des plus importants bâtiments municipaux et donc il était légitime d'en réduire les consommations énergétiques. Nous n'avons pas prévu pour l'instant d'y créer une cours oasis. Une réflexion comme vous le savez est en cours sur l'école Pasteur pour y déployer ce type de dispositif. L'idée d'une cour d'oasis est de créer des îlots de fraîcheur dans les écoles, en déminéralisant les cours de récréation, grâce à des végétaux et d'autres éléments visant à améliorer la qualité environnementale. Depuis plusieurs années, la ville a lancé d'importantes initiatives pour végétaliser les espaces publics et créer des îlots de fraîcheur dans tous les quartiers. Les projets présentés ce soir, tels que le parc de l'hôtel de ville, la végétalisation de la place des Marseillais et le square du 11 novembre témoignent de cette volonté et mobiliseront le budget de la ville pour la période 2024-2025.



Question 14 : Quel service et/ou personne à contacter quand il y a des choses à signaler sur le square de Conflans ?

En téléchargeant l'application mobile de la ville de Charenton-le-Pont, les usagers peuvent faire remonter leurs problématiques aux services compétents de la Mairie, via l'outil « Signaler un problème ».

Question 15 : Quelle action peut être envisagée pour que les encombrants ne soient pas sur nos trottoirs dès le jeudi pour ramassage le lundi ?

Tous les mardis soirs, la collecte des encombrants a lieu sur l'ensemble de la ville de 6h30 à 13h. Les habitants peuvent à cet effet sortir leurs encombrants dès le lundi à partir de 19h30. En plus de cela, la Municipalité a mis à disposition des Charentonnais un dispositif, consultable sur le site de la ville via le lien suivant : [Charenton.fr | Collecte des déchets](https://www.charenton.fr/Collecte-des-dechets), permettant aux citoyens de réserver à la demande le jour de collecte de leur encombrant auprès du territoire EPT Paris Est Marne et Bois. En dehors de ces modalités, le dépôt sauvage d'encombrants est passible d'une contravention. Lorsque la police municipale identifie les personnes en infraction, elle les verbalise. Cependant, la Municipalité réfléchit à imposer le système de réservation, afin qu'aucun encombrant ne soit présent sur l'espace public.

Question 16 : Où s'arrête précisément le quartier Pasteur à l'Est ?

Le quartier Pasteur s'étend dans le périmètre compris entre l'autoroute de l'est, l'avenue de la Liberté, les voies ferrées, et la rue Victor Hugo.

Question 17 : La carte des ennuis provoqués par les J.O et présentée sur les panneaux est-elle exhaustive ?

Les informations concernant les Jeux olympiques et paralympiques sont communiquées au fur et à mesure par la Préfecture de police. La ville s'assure ensuite d'informer les Charentonnais en fonction des retours obtenus, notamment à travers le Charenton Magazine, le site internet de la ville et des flyers distribués dans les boîtes aux lettres. A ce titre, les flyers distribués dans le cadre de la réunion publique de ce soir exposent les impacts relatifs à la cérémonie d'ouverture des Jeux olympiques, tels que les restrictions de circulation et la mise en place d'une zone rouge. Le flyer en question est consultable sur le site de la ville via le lien suivant : <https://www.charenton.fr/sport/pdf/zone-rouge-interdiction-vehicules.pdf>

Question 18 : Dans le cadre de la zone rouge imposée par les Jeux olympiques, que se passera-t-il après le 26 juillet ?

En dehors du passage de l'épreuve cycliste contre-la-montre le 27 juillet, qui se déroulera avenue Gravelle, où la circulation et le stationnement seront interdits sur cet axe ainsi que sur les voies adjacentes. La circulation sera rétablie après le passage de la compétition, cependant le stationnement quant à lui sera interdit du 20 au 30 juillet 2024 sur l'avenue de Gravelle.

Question 19 : Serait-il possible de renforcer la sécurité du stade pour les enfants qui vont au foot, en raison du flux de circulation important à proximité ?

Les abords du stade font l'objet de patrouilles régulières de la police municipale. Nos caméras de vidéoprotection couvrent également ce secteur.

Question 20 : Est-il possible de mettre des produits ou une solution contre les piques d'insectes en été dans les squares ?



L'enjeu est de trouver des solutions anti-insectes qui ne sont pas nocives pour la santé. Des abris à chauve-souris ont ainsi été installés sur la ville pour répondre à cette problématique. A ce jour, l'installation de ces prédateurs s'accompagne d'un entretien constant des services de la ville, incluant le ramassage des feuilles et des sédiments en décomposition. Il reste néanmoins difficile de lutter entièrement contre cette situation.

Question 21 : Pouvez-vous installer un panneau de signalisation indiquant la piste cyclable située à la sortie rue Pasteur/Liberté, car les voitures empruntent cette voie ?

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

Question 22 : Est-il possible d'installer une barrière derrière l'arrêt de bus de l'archevêché au niveau de la piste cyclable, comme à l'arrêt de bus Liberté de la ligne de bus 180 direction Ivry ?

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

Question 23 : Le terre-plein au niveau du croisement Liberté/Necker est régulièrement détérioré par les poids lourds dans le virage, est-il possible de le modifier ?

Cette situation a été signalée au Conseil Départemental qui est compétent sur cet axe de circulation. A ce jour, il n'y a pas de projet de modification prévu.

Question 24 : Serait-il possible d'améliorer le vestiaire pour personnes en situation d'handicap au sein de la piscine municipale, car il n'y a pas de porte manteau, de chaises, de cabine d'habillage et aucun isolement pour les WC ?

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

Question 25 : Pourquoi les parkings de la ville sont payants pour les personnes en situation d'handicaps ?

La Ville de Charenton a une pratique conforme à la majorité des communes de France. Si les places sur voirie sont payantes pour les personnes porteuses d'un handicap. Elles demeurent payantes dans les parkings.

Question 26 : Où en sont les travaux concernant la refonte du revêtement du sol sur le pont des Bordeaux ? Pourquoi l'accès trottoir est-il bloqué ?

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

Question 27 : Quand et comment sera sécurisé le passage de l'allée Mahaut, près de la station d'essence Total ? Depuis les travaux du Crédit foncier, cet espace est moins sécurisant et on peut assister à de nombreuses altercations entre les cyclistes et les véhicules.

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

QUESTIONS SOUMISES LORS DU POT DE L'AMITIE

Question 28 : Pourquoi les arbres de la rue de Paris sont carrés, leur forme fait perdre de l'ombre et de la fraîcheur ?



À une époque, tailler les arbres en rideau était à la mode. Cependant, il n'est pas possible d'abandonner cette pratique, car cela fragiliserait des arbres qui ne sont déjà pas en très bonne santé. En conséquence, le Département doit continuer à les tailler de cette manière.

Toutefois, à l'échelle nationale, un projet de replantation est en cours. Sur notre territoire, il débutera à l'automne prochain, les arbres ne seront donc plus taillés en rideau mais laissés en port libre, comme cela est déjà pratiqué dans les rues gérées par la Ville. Cette première phase de replantation et de requalification concernera la rue de Paris ainsi que la zone entre la rue des Bordeaux et le Monoprix.

Question 29 : Pourriez-vous sécuriser les balançoires ainsi que les grillages, afin que les enfants ne passent pas à travers dans les parcs de l'Archevêché et Bercy ?

Nous veillons au bon entretien des espaces de jeu de la ville grâce à des réparations régulières. S'agissant de l'accès aux parcs de la ville, malheureusement, la configuration de certains des sites ne permet pas d'empêcher l'accès aux personnes qui enjambent ou traversent certaines clôtures.

Question 30 : Concernant l'accessibilité de l'abribus Archevêché, est-il possible de refaire la pente du côté du passage piéton ?

Cette demande sera transmise aux services municipaux pour examen.

Question 31 : Est-il possible d'augmenter le nombre de bancs à l'ombre dans la ville, notamment au niveau du 2 Rue du Séminaire de Conflans ?

Malheureusement, si certains Charentonnais demandent l'installation de bancs dans les espaces publics, certains de nos concitoyens en demandent la suppression car certains individus peu scrupuleux de la tranquillité y demeurent et génèrent des nuisances pour les riverains.

Question 32 : Serait-il envisageable de modifier le passage en marbre, en face du Monoprix, afin de le rendre moins glissant en hiver et trop réverbérant en été ?

Ce projet n'est pas à l'ordre du jour. L'ensemble du cœur de ville est concerné par ce type de matériaux.

Question 33 : Pourquoi des véhicules comme les Hummer et les Pick-up ont le droit de passage dans les rues d'une ville qui n'est pas en zone montagneuse ?

Lorsque qu'une voie de circulation est exigüe, des panneaux d'interdiction sont installés pour limiter l'accès aux véhicules de grande taille et/ou de poids importants.

Question 34 : Serait-il possible de revoir le revêtement des trottoirs pleins de bulles ou de crevasses remplis d'eau dès qu'il pleut et donc de moustiques au Printemps ?

Des campagnes d'entretien sont régulièrement menées pour reprendre les voiries présentant des trous.

Question 35 : Serait-il possible de changer les fleurs installées l'été sur les poteaux pour des plantes qui ne nécessitent pas d'eau ?

Dans le cadre de sa politique en faveur de l'environnement, la ville de Charenton limite l'utilisation de plantations suspendues qui ont été considérablement réduites depuis 2020. De plus, l'équipe des espaces verts veille à planter des espèces peu consommatrices d'eau.

